

la | S | R | F
société des
réalisateurs
de films



Syndicat
des
Producteurs
Indépendants



acid
ASSOCIATION DU
CINEMA
INDEPENDANT
POUR SA DIFFUSION

SDI
Syndicat des
Distributeurs
Indépendants

DIRE
Distributeurs Indépendants Réunis Européens

LA GUILDE
française des scénaristes

Madame Frédérique Bredin
Présidente

Centre national du cinéma et de l'image animée
12 rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16

Paris, le 9 décembre 2015

Madame la Présidente,

Nos organisations professionnelles ont alerté à maintes reprises le CNC sur la situation fragile et extrêmement préoccupante des films qualifiés « difficiles et à petits budgets » par la commission européenne et notamment sur l'application de la règle d'intensité des aides publiques à ces œuvres, bénéficiant actuellement d'une dérogation à 60 %.

Dans un contexte de paupérisation des financements privés particulièrement prégnante sur cette catégorie de films, nous ne pouvons accepter qu'une partie de la production indépendante se retrouve aujourd'hui dans une dangereuse précarité.

Ayant déjà fait l'objet d'une demande spécifique, en décembre 2013, dans le cadre du groupe 6.6.6 (6 réalisateurs, 6 producteurs, 6 techniciens), dont les propositions avaient été annexées au rapport Bonnell, nous renouvelons aujourd'hui notre inquiétude.

Cette problématique a finalement été écartée dans le cadre des Assises pour la diversité du cinéma, alors que les films concernés, essentiellement des premiers et seconds films ainsi que des documentaires, sont absolument indispensables au renouvellement de la création et à la diversité culturelle.

Ces films sous-financés sont en outre doublement pénalisés par un chiffrage de l'avance sur recettes défavorable et une quasi impossibilité de recourir au crédit d'impôt.

Handwritten marks: a stylized signature and the number 13.

Nous savons que le CNC est conscient de cette situation puisque vous avez exprimé par voie de presse à Cannes qu'une réflexion était engagée sur une « éventuelle adaptation de cette dérogation au regard des difficultés de financement privé de ces films, souvent aidés par l'avance sur recettes et une région ».

Pour toutes ces raisons, et parce qu'il s'agit avant tout d'œuvres qui assurent le renouvellement de la création et l'émergence de nouveaux talents, des solutions doivent être trouvées rapidement afin que ces films puissent continuer à exister et se produire dans de meilleures conditions.

Nous proposons ainsi pour les premiers et seconds films de réalisateurs ou les films ayant un devis inférieur à 2 M€ de:

- relever le seuil d'intensité des aides publiques ;
- élargir et mieux valoriser un certain nombre d'apports privés participant à la définition du coût du film, dans le cadre de la mission confiée à Alain Sussfeld sur l'agrément.

Nous souhaiterions par ailleurs avoir des simulations sur une proposition faite par vos services, qui consiste à valoriser seulement une partie de l'avance sur recettes pour le calcul d'intensité des aides.

Dans un contexte où des mesures, telles que l'élargissement du crédit d'impôt, sont prises au bénéfice des films les plus ambitieux économiquement, et où un cadre normatif de plus en plus contraignant vient asphyxier une partie de la production la plus fragile, et notamment la plus jeune, nous sommes en attente d'un signal politique fort à destination de ces œuvres.

Nos organisations se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information. Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, Madame la Présidente, de recevoir nos meilleures salutations.

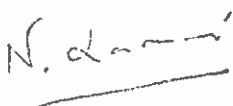
Catherine Corsini
Coprésidente de la SRF



Danthe Desarthe
Coprésident de l'ARP



Nadine Lamari
Elue cinéma-Guilde des scénaristes



Marie Masmonteil
Présidente du SPI



Emmanuel Gras
Coprésident de l'ACID



Carole Scotta
Coprésidente de DIRE



Etienne Ollagnier
Président du SDI

